



# Communiqué de presse

Date: 18.03.2021

---

## Un petit camion surchargé, bancal et sans vignette arrêté à la douane de Boncourt

**Un chauffeur à l'essai, de nationalité ukrainienne, conduisait un véhicule de livraison d'une entreprise polonaise dont le chargement trop lourd et mal réparti faisait fortement pencher le véhicule sur le côté. Il avait traversé la Suisse du Tessin au Jura, sans avoir accompli les formalités douanières nécessaires et sans s'être muni de la vignette autoroutière. Une patrouille mobile de l'Administration fédérale des douanes (AFD) l'a stoppé sur son trajet en direction de la France.**

Le 17 mars 2021, vers 14 heures, lors d'une patrouille mobile, les collaborateurs de l'AFD ont intercepté un véhicule de livraison conduit par un chauffeur ukrainien. Au bénéfice d'un contrat à l'essai et travaillant pour le compte d'une entreprise polonaise, l'homme de 48 ans a dû interrompre sa route à proximité de la douane autoroutière de Boncourt. Il transportait une machine agricole d'Italie en France. Non muni de la vignette autoroutière, il était entré en Suisse la nuit précédente par un poste de douane non occupé au Tessin, sans accomplir les formalités douanières de transit. Lors du contrôle du véhicule, il s'est avéré que le poids total s'élevait à 5,04 tonnes au lieu des 3,5 tonnes autorisées. De plus, le chargement était mal réparti et faisait fortement incliner le véhicule sur le côté droit.

Le chauffeur a été dénoncé à la police pour infraction à la législation routière (LCR) pour la surcharge et amendé pour avoir roulé sans vignette autoroutière. Il a également reçu une amende pour une infraction à Loi sur les douanes pour avoir transité en Suisse avec des marchandises commerciales sans documents de transit valables en s'acquittant d'une amende en milliers de francs. Le conducteur et son véhicule ont ensuite été remis aux autorités douanières françaises.

### Un nouveau nom et un nouveau profil professionnel pour l'AFD

Communiqué de presse

Le contrôle des marchandises, des personnes et des moyens de transport en fonction de la situation et des risques fait partie du mandat de l'AFD. Celle-ci se trouve actuellement en phase de transformation pour devenir le futur Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF). Cette transformation débouchera sur la création d'un nouveau profil professionnel. À l'avenir, l'AFD sera encore mieux en mesure d'assurer une sécurité globale pour la population, l'économie et l'État à la frontière.

**Légendes:** photo 1: La surcharge du véhicule totalisait plus de 1,5 tonne. (AFD)  
photo 2: Le véhicule bancal transportait une machine agricole mal placée.(AFD)

**Renseignements:** Donatella Del Vecchio, porte-parole pour la Suisse romande  
058 462 67 43, [medien@ezv.admin.ch](mailto:medien@ezv.admin.ch)